

Bordereau de signature

DEL2017_0127



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-07)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0127

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 21h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. RATOUCNIK, Mme NEDJARI, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M. NYA NJIKÉ, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, M. BARDET, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. CALAMITA,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NATALE,
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M. DIOGO,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme JULIAN.

ABSENTS : Mme PELLICOLI, M. NGUYEN et Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain FONTAINE

Point 11 : Attribution de subventions exceptionnelles affectation de provisions votées au budget primitif 2017 - Associations sportives

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU l'adoption du budget primitif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du budget primitif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'avis favorable émis par la Commission Sports lors de sa réunion du 13 juin 2017,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions exceptionnelles des associations sportives :

- Noisiel Football Club en vue de la participation d'équipes de jeunes à un tournoi,
- Handball Club de Noisiel en vue de l'organisation d'un stage de perfectionnement,
- Vovinam Viet Vo Dao de Noisiel en vue de la participation de compétiteurs aux championnats d'Europe,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 31 mars 2017 relative à l'attribution dans le cadre du Budget Primitif 2017 de subventions pour l'année 2017, prévoit un certain nombre de provisions dans divers domaines, pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation dans le domaine du sport de trois subventions d'un montant de 1 045 euros, de la provision Subventions exceptionnelles, auprès des associations :

- NOISIEL FOOTBALL CLUB à hauteur de 345 euros, suite à la participation d'équipes de jeunes à un tournoi,
- HANDBALL CLUB DE NOISIEL à hauteur de 400 euros, suite à l'organisation d'un stage de perfectionnement,
- VOVINAM VIET VO DAO DE NOISIEL à hauteur de 300 euros, suite à la participation de certains compétiteurs aux championnats d'Europe,

CONSIDÉRANT que ces associations ont engagé des frais de fonctionnement supplémentaires,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Noisiel d'encourager la participation des adhérents de ces associations aux compétitions de niveaux national et international auxquelles ils ont accédé grâce à leur performance sportive, ainsi qu'à la participation des catégories de jeunes à des tournoi et stages de perfectionnement,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 19 juin 2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de procéder à l'affectation de subventions exceptionnelles aux associations sportives votées au Budget Primitif 2017 comme il suit :

- suite DEL2017_ **0127**
portant sur l'attribution de subventions exceptionnelles affectation de provisions votées au budget primitif 2017
- Associations sportives (3)

	BP 2017	Affectation au CM du 30/06/2017	VOTE
Sports 67-6748/414			
Autres subventions exceptionnelles	1 045,00		
<u>Aides aux associations</u>			
Noisiel Football Club		345,00	À 29 VOIX POUR, (M.CALAMITA ne prend pas part au vote)
Handball Club de Noisiel		400,00	
Vovinam Viet Vo Dao Noisiel		300,00	

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez


Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le	07 JUIL. 2017
Publié le	07 JUIL. 2017

"Acquitté en PREFECTURE le:" 07/07/2017